

SAINT MARTIN-LARS EN SAINTE HERMINE



Lettre d'information n°6

RESEAU TELEPHONIQUE SUR LA COMMUNE

Les problèmes de communications téléphoniques et les disfonctionnements internet sont devenus très fréquents sur notre commune.

Voire insupportable, pour les personnes qui se trouvent isolées pendant plus de dix jours sans téléphone (c'est aujourd'hui devenu le délai minimum d'intervention de Orange-France Télécom) ; Insupportable, pour tous ceux qui utilisent internet.

C'est un moyen de communication, mais c'est aussi aujourd'hui devenu pour beaucoup un outil de travail.

Les causes :

- ◆ Une liaison téléphonique dont nous dépendons avec St Juire en très très mauvais état. La ligne est à changer.
- ◆ Une des armoire France Télécom au centre bourg ne peut plus assurer un bon fonctionnement.

J'ai fait remonter ces problèmes aux responsables Orange-France Télécom du département et de la Région. Conscient de l'état catastrophique du réseau téléphonique de St Martin, des actions seront rapidement mises en œuvre. (Il se peut, dans ce cadre, que vous soyez en tant que propriétaire interpellé pour élaguer quelques branches d'arbres. L'installation d'une nouvelle ligne indispensable, ne peut se faire au travers des branches).

Afin de faire progresser au plus vite la mise en place d'un nouveau réseau téléphonique, je vous propose, lorsque vous êtes en panne (téléphone - internet), d'avertir Orange-France Télécom ou votre opérateur et d'avertir aussi la mairie, de même, lorsque votre ligne sera réparée.

Un suivi des pannes sur St Martin, nous permettra d'insister pour des actions plus rapides.

Horaires d'ouverture
de la **MAIRIE** au public

LUNDI-MARDI-JEUDI

- 16 h 00 à 17 h 30

SAMEDI

- 10 h 30 à 12 h 00

AGENCE POSTALE

LUNDI-MARDI-JEUDI-
VENDREDI-SAMEDI

- 9 h 00 à 11 h 00

L'agence postale et la mairie
sont fermées le mercredi

Élaguez !!!

Ne laissez pas la nature envahir le réseau téléphonique

Le frottement des branches détériore les câbles et peut provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence.

Le réseau téléphonique véhicule des communications

... le préserver, c'est maintenir le lien entre les personnes

orange

Unité Intervention Pays de la Loire

Soyez vigilant pour vos animaux de compagnie

La divagation des chiens et des chats est à l'origine de diverses nuisances. Elles posent aussi le problème de sécurité publique : risques de morsures ou d'accidents de la circulation.

Nous demandons aux propriétaires de chiens et de chats de surveiller leurs animaux. La commune a signé une convention avec la Société Antoine Beaufour de la Caillère pour la mise en fourrière des animaux errants aux frais des propriétaires.

Les propriétaires de chiens sont également tenus de prendre toutes mesures afin de préserver le repos et la tranquillité des habitants. Aussi pour le bien-être du voisinage, ne laissez aboyer, hurler ou gémir de façon répétée ou prolongée votre chien.

Nous rappelons également aux propriétaires et/ou détenteurs de chiens de 1ère ou 2ème catégorie susceptibles d'être dangereux qu'ils doivent obligatoirement remplir un dossier de déclaration et le déposer en mairie.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est une démarche individuelle et volontaire. En cas d'emménagement, pensez à vous inscrire avant le 31 décembre, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales mais il est conseillé de vérifier l'inscription notamment s'il y a eu déménagement.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tout courrier recommandé ou colis contre signature ne sera distribué que sur présentation d'une pièce d'identité.

Merci de votre compréhension.

En vente dans votre agence : enveloppes pré-timbrées : lettre prioritaire ou lettre verte – lettres MAX–lettres suivies -colissimo...

LA POSTE MOBILE

Forfaits SIM–Forfaits bloqués– Forfaits + mobile–Forfaits PRO–Mobile et ADSL

Pour plus d'information : lapostemobile.fr

Ou passez dans votre agence

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) originaire d'Asie a fait son apparition en France depuis plusieurs années.

Considérant le caractère particulièrement invasif de l'espèce, considérant le danger que représente cette espèce pour les abeilles mais également pour la population, et suite à la signalisation de nids de frelons asiatiques chez des particuliers sur la commune,

le conseil municipal a décidé de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune.

Si vous détectez un nid de frelons asiatiques, merci de contacter la mairie, qui après expertise par le FDGDON, fera intervenir une entreprise agréée afin de le détruire.

Pour la destruction d'un nid dans un arbre, l'opération nécessite souvent une nacelle, pour cela plusieurs interventions sont regroupées le même jour, si une destruction est demandée en urgence, le supplément du coût de l'intervention sera à la charge du particulier.



MAIRIE DE ST MARTIN-LARS EN STE HERMINE
13 rue de la Mairie
85210 ST MARTIN-LARS EN STE HERMINE

Tél. : 02.51.27.80.33

Fax : 02.51.27.83.73

E.mail : mairie.stmartinlars85@wanadoo.fr

Site internet : www.saintmartinlars.fr